

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 13 DÉCEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 13 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 06 décembre 2018, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

| | |
|---------------------------|--------------------------|
| M. Michel MAZEYRAT | Mme Monique FERRIER |
| Mme Josiane HUGUET | M. Thierry TISSERAND |
| M. Jean-Baptiste GIRARD | Mme Élisabeth BRUSSAT |
| M. Didier MATRAS | M. Florent MONEYRON |
| M. Jean-Philippe AUSSET | Mme Nicole BOUCHERAT |
| Mme Aline ROCHE | M. Bernard SAXER |
| M. Daniel PEYNON | M. Didier BLANC |
| Mme Annick FORESTIER | M. Cyrille COURTY |
| Mme Marie-Evelyne TIZORIN | Mme Marie-France BARRIER |
| Mme Marie-France MARMY | M. René FAVY |
| M. Christian BOURNAT | M. Yannick DUPOUÉ |
| Mme Catherine MORAND | M. Daniel DUVERT |
| M. Guillaume FRICKER | Mme Laurence GONINET |
| M. Bruno BOSLOUP | |

Votaient par procuration :

- M. René GODIGNON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)
- Mme Agnès LAVEST (à M. Didier MATRAS)
- Mme Monique ROUGIER (à Mme Marie-Evelyne TIZORIN)
- M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)
- Mme Sylvie ROCHE (à Mme Catherine MORAND)
- Mme Isabelle BRACALE (à M. Thierry TISSERAND)
- M. Julien THEILLIER (à M. Florent MONEYRON)
- Mme Sophie CARRÉ (à Mme Élisabeth BRUSSAT)
- M. Bernard FRASIAC (à Mme Marie-France BARRIER)

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : COMMUNICATION – MARCHE DE COMMUNICATION 2019/2020 – CHOIX DU TITULAIRE

**COMMUNICATION – MARCHE DE COMMUNICATION
2019/2020 – CHOIX DU TITULAIRE**

- VU la CAO en date du 28 novembre 2018,

Une consultation relative à la réalisation et à la gestion d'outils de communication pour la communauté de communes Entre Dore et Allier, d'une durée de 2 ans (2019 et 2020) a été menée. Il s'agit de missions relatives à la conception, fabrication et livraison de supports (affiches, plaquettes...), relations presse, animation des réseaux sociaux pour la collectivité.

Ce marché à procédure adaptée suit les dispositions des articles 27 (du décret n°2016-360 du 25/03/2016, relatif aux marchés publics), 78 (relatif aux accords-cadres) et 80 (relatif à l'émission de bons de commande).

Suite à la consultation lancée sur la plateforme de dématérialisation « marchés online », le 19 octobre dernier, 2 entreprises ont répondu à la consultation dont une de façon irrégulière (hors délais et hors plateforme de dématérialisation).

Après examen des offres, en CAO du 28 novembre, il est proposé de retenir pour le marché à bon de commande n°04-2018 « réalisation et gestion d'outils de communication pour la communauté de communes Entre Dore et Allier – années 2018 et 2019 » l'offre du prestataire suivant : « agence QUI PLUS EST », offre économiquement la plus avantageuse aux regards des critères énoncés dans le règlement de la consultation (40% prix, 30 % méthodologie proposée pour la mission, 30% moyens mis en œuvre) pour un montant maximum de prestations sur les 2 ans s'élevant à 154 350.20 € HT soit 185 220.24€ TTC pour les deux années.

Par conséquent, Monsieur le Président propose au conseil communautaire de :

- retenir l'agence QUI PLUS EST pour la mission « réalisation et gestion d'outils de communication pour la communauté de communes Entre Dore et Allier – années 2019 et 2020 »
- désigner l'agence QUI PLUS EST titulaire de la mission « réalisation et gestion d'outils de communication pour la communauté de communes Entre Dore et Allier – années 2019 et 2020 » pour un montant maximum pour 2 ans de 154 350.20 € HT soit 185 220.24€ TTC,
- autoriser Monsieur Le Président à signer le marché ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire, inscrire le montant correspondant au Budget Principal 2019 de la communauté de communes et engager toutes les démarches permettant le bon déroulement de cette mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la communauté de communes décide de retenir l'agence QUI PLUS EST pour la mission « réalisation d'outils de communication pour la communauté de communes Entre Dore et Allier – année 2019/2020 », à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 18 décembre 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.